

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 7 novembre 2016 à 20 h 00, sous la présidence du Maire, Monsieur PAQUETTE Florent.

Présents : Mrs PAQUETTE Florent – GUYON Gérard – PINARD Daniel – Mmes REBOUILLAT Héloïse – DELVAL Cécile – BELIME Sandrine – Mrs DREZET Hugues – BAVEREL Jacky – BLONDEAU Patrick – VOYNNET Gabriel –

Absents excusés : Mrs MARTIN Ludovic – GUILLOMET Jean-François

Absents non excusés : M. PAQUETTE Victor

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour, pour délibération sur les tarifs de secours en ski alpin.

#### 1° Validation du précédent compte-rendu du conseil municipal

Le compte rendu du dernier conseil municipal est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### 2° Indemnité d'astreinte des employés municipaux

Une délibération est prise à l'unanimité pour accorder à chacun des deux employés municipaux, alternativement une semaine chacun, une indemnité de 149.48 €, du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 mars 2017.

#### 3° Achat Local commercial

Une délibération est prise pour accepter l'achat par la commune de l'ancien local de la presse, Place de la Mairie, pour un montant de 165 000 € + 10 000 E de frais d'agence.

Suspension de séance à 20 h 12 pour recevoir M. URSO, qui souhaiterait ouvrir un magasin-presse sur notre commune.

Reprise de la séance à 20 h 30

Le conseil municipal décide une réservation de ce local, pour l'instant, plutôt à un praticien de santé, en attendant la maison de santé place de la Gare.

#### 4° Logiciel cimetièrè

Une nouvelle délibération doit être prise pour une exonération totale de la TVA, suite à la présence de « Morts pour la France » dans le cimetière.

#### 5° Renouvellement contrat aidé

Une délibération est prise pour un nouveau contrat aidé concernant Monsieur Patrice BROTTE. L'état prend à sa charge 70 % du salaire brut pour 20 H/semaine.

#### 6° Tarifs secours ski alpin 2016-2017

Une délibération est prise pour renouveler les tarifs de secours en ski alpin pour l'hiver 2016/2017 ; tarifs identiques à ceux de la saison précédente : front de neige : 49 € – zones rapprochées : 189 € - zones éloignées : 336 € - Hors-pistes et pistes fermées : 660 €

#### 7° Vente d'une bande de terrain au camping

Une délibération est prise pour valider la vente partielle de la parcelle n° 557, à la Sté Tourisme Loisirs Nature, pour un prix fixé à 50 €/m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et notaire seront à la charge de l'acheteur.

#### 8° Augmentation Temps de travail – Poste d'adjoint technique

Une délibération est prise pour valider le passage de 33 heures à 35 heures/semaine, le temps de travail de Mme RENON Patricia, adjoint technique de la commune.

#### 9° Colis de Noël

Le Conseil Municipal, comme les années précédentes, offrira un colis pour Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans. Monsieur BLONDEAU Patrick contactera la boucherie Lhotelier et autres commerçants locaux.

#### 10° Marché de Noël

Il est prévu 3 chapiteaux pour le marché de Noël prévu le 18 décembre 2016 sur la Place de la Mairie.

#### 11° Travaux 2017

Le Conseil Municipal lance une réflexion pour un chemin piéton depuis la gendarmerie, rue de la Rochette, puis accès au Clos de la Rochette, prioritairement pour les écoliers.

Etude :

- la réfection du local sous la Mairie (ancien WC)
- l'aménagement de l'étage de la Cure en appartements (en accord avec les Hopitaux Vieux)
- la réparation d'une grosse cloche à l'Eglise (en accord avec les Hopitaux Vieux)
- la construction d'une Halle sur le parking de la Mairie (projet à étudier avec un architecte)
- l'aménagement des locaux de l'ancienne Presse (après acquisition de ce local)

#### 12° Déneigement Hiver 2016/2017

Il est décidé d'accepter la candidature de M. MONNEY Grégory, à raison d'un contrat de 12 h/semaine.

#### 13° Fusion des Communautés de Communes

Le Maire fait part au Conseil Municipal, de la validation par le Préfet, de la fusion officielle des Communautés de Communes des Hauts du Doubs et Mont d'Or 2 Lacs.

#### 14° Carrefour Route de la Rochette – Route de Lausanne

Le Conseil Municipal décide de faire retirer le stop en bas de la Rue de la Rochette et d'y installer un « cédez le passage ».

#### 15° Questions diverses

- Il sera demandé des devis de maçonnerie pour la réparation du cabanon dans le jardin de la Cure.
- La subvention communale de 70 € pour les enfants sera gérée par la commission animation et par année scolaire.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à négocier avec Mme GALE, afin d'acquérir le sentier piéton, ce qui permettra d'enfouir les derniers réseaux.
- Travaux à l'école : une mise en conformité des locaux s'impose suite au plan Vigipirate et PPMS  
Le problème est posé, sans réponse pour accord. Après discussion, un courrier sera fait à l'inspection académique pour nous conseiller.
- Signalétique : une enquête sera lancée auprès des acteurs économiques, afin de valider le nouveau projet.

La séance est levée à 23 H 00.